



## CONTACTS

### École d'Infirmière Puéricultrice

Secrétariat pédagogique  
02 21 74 40 70  
eip@chu-brest.fr



### CHU DE BREST

Institut de Formation  
des Professionnels de Santé  
Hôpital de la Cavale Blanche  
Boulevard Tanguy Prigent  
29609 BREST Cedex

[www.ifps-brest.bzh](http://www.ifps-brest.bzh)



## LES MISSIONS

Intégrée au Centre de Formation, située sur le site de l'antenne de l'IFPS de Colbert.

L'EIP fait partie du pôle d'enseignement. Elle a une capacité d'accueil de 30 étudiants par promotion.



Vous voulez devenir  
**INFIRMIÈRE  
PUÉRICULTRICE ?**



**Ça tombe bien,  
nous pouvons vous former !**

POUR PLUS D'INFORMATIONS  
[www.ifps-brest.bzh](http://www.ifps-brest.bzh)



**IFPS**  
Institut de Formation  
des Professionnels de Santé

## LE MÉTIER

L'infirmière puéricultrice est une professionnelle spécialisée qui prend soin de l'enfant (de 0 à 18 ans) et de sa famille.

Elle exerce dans les milieux sanitaires, sociaux et éducatifs. Elle contribue à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son éveil, son autonomie et sa socialisation.

## CAPACITES REQUISES POUR LA FORMATION

- ✓ Disponibilité
- ✓ Adaptation
- ✓ Rigueur
- ✓ Maîtrise de soi
- ✓ Curiosité intellectuelle
- ✓ Créativité
- ✓ Sens des responsabilités
- ✓ Esprit de partenariat

## LA FORMATION

D'après l'arrêté du 13 juillet 1983, elle se déroule sur 12 mois. Elle comprend :

- 650h d'enseignement théorique et pratique
- 710h de temps de stage
- 140h de travaux dirigés et d'évaluations



## LES PREREQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

Cette formation de spécialisation s'adresse aux infirmières DE et aux sages-femmes.

Selon l'Article 1 de l'arrêté du 12 décembre 1990, les conditions pour se présenter au concours sont :

- ✓ Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou de sage-Femme
- ✓ A défaut, être inscrit en dernière année d'études d'infirmier ou de sage-femme
- ✓ Avoir réussi les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'infirmière puéricultrice.



## ÉPREUVES D'ADMISSION

Organisées sous la tutelle de l'Agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), elles évaluent l'aptitude des candidates à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'état d'infirmière puéricultrice.

### Épreuves d'admissibilité :

- ✓ une épreuve comportant quarante questions à choix multiples (QCM) et dix questions à réponses ouvertes et courtes (QROC) permettant de vérifier les connaissances des candidats
- ✓ une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

### Épreuve d'admission :

- ✓ une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier